



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 721

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 721 intitulé : *Règlement n° 721 fixant le tarif exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 16 mars 2023.

Luc Drouin
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier